



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

*Direction départementale
des territoires*

Laon, le 06/09/2016

Service de environnement

Unité eau et biodiversité

Nos réf. : MH/AS

Affaire suivie par : Mathieu HAUDRECHY

prenom.nom@aisne.gouv.fr

Tél. 03 23 24 65 32 – 03 23 24 64 01

Courriel : ddt-env@aisne.gouv.fr

Objet : Note d'utilisation de la cartographie des cours d'eau de l'Aisne

Ce travail cartographique (échelle d'utilisation au 1/25000ième) fait suite à l'instruction du 3 juin 2015 relative à la cartographie et à l'identification des cours d'eau. Dans ce cadre, la direction départementale des territoires (DDT) de l'Aisne, en concertation avec les structures partenaires (ONEMA, Chambre d'agriculture, CRPF, Fédération de pêche,...) réalise par bassin versant, l'identification et la cartographie des cours d'eau, à partir de données existantes (cartographies existantes,...) et le cas échéant de visites de terrain.

Ce document n'est pas réglementaire : son but est d'informer les propriétaires riverains d'un cours d'eau et les agriculteurs de l'existence d'un cours d'eau dans ou attenant à leurs parcelles.